

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 07 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Kristell LE MAUFF, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Messieurs Olivier LECORVAISIER (pouvoir donné à Eric TOULGOAT), Jean-Louis SENECHÉAU, Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT)

Mesdames Isabelle POULAIN-COLANI (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Françoise HURSON (pouvoir donné à Amandine ANDRE)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-59

TARIFICATION DU SERVICE JEUNESSE POUR L'ANNEE 2021-2022

Rapporteur : Madame Laura BLEVIN, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

Par délibération du 22 septembre 2020, le Conseil Municipal a acté le principe de développer le service Jeunesse en accueillant les adolescents de 11 à 17 ans au Colorado, le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

Le nombre d'adhérents est en progression et la mise en place d'une carte « Pass'Jeunes » permet de fidéliser les adolescents. Pour la prochaine année scolaire, elle sera effective du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Son coût pourrait être maintenu à 10 € / an pour les jeunes domiciliés à Langueux et à 33 € / an pour les jeunes domiciliés dans des communes extérieures.

Pour les activités payantes proposées par le local ados, une facturation serait établie à hauteur de 50 % du coût de la prestation, arrondi à l'euro supérieur.

Les camps, organisés pendant la période de vacances de l'été 2022, feront l'objet d'une tarification spécifique, étudiée en début d'année prochaine.

Aussi, **il vous est proposé :**

- De poursuivre le développement du service jeunesse ;
- De fixer :
 - le montant annuel de l'adhésion 2021/2022 à 10 € pour les langueusiens et à 33 € pour les extérieurs (période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022) ;
 - la participation pour les activités payantes proposées par les animateurs du Colorado, à hauteur de 50 % du coût de la prestation ou du droit d'entrée par jeune, arrondi à l'euro supérieur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.